

Initiatives ministérielles

gouvernement des municipalités qui, pourtant, sont elles également sous la responsabilité du gouvernement provincial d'après la Constitution de 1867.

Enfin, le projet de loi C-48 confirme que ce gouvernement n'en a que faire des revendications du Québec et des provinces et que son intention est d'oublier le plus possible la Constitution qui nous régit pour agir à sa guise et arriver à ses fins quel que soit le prix pour les contribuables du Québec ou de ce pays.

Je suis prêt à parier que beaucoup de mes collègues des autres provinces partagent également mon point de vue, partagent également ma vision. Je suis prêt à parier que beaucoup de mes collègues d'en face pensent comme moi mais qu'ils et qu'elles n'oseront pas se prononcer ouvertement de peur d'être répudiés par leur propre gouvernement. J'aimerais quand même leur dire que ces interventions indésirables du gouvernement fédéral dans un champ de juridiction provinciale génèrent de drôles de chevauchements, et cela un peu partout.

Nous vivons dans un contexte économique difficile. Les provinces ont déjà et depuis longtemps établi leur stratégie en matière de ressources naturelles. Que vient faire le gouvernement fédéral sinon dédoubler ce qui existe déjà? Je suis convaincu que les contribuables canadiens, si chers à ce gouvernement, ne sauraient être d'accord. Si demain, ce gouvernement leur demandait s'ils étaient d'accord pour payer en double afin de satisfaire les ambitions centralisatrices de ce gouvernement, je connais déjà la réponse. La réponse serait claire. Je suis convaincu que jamais ils n'accepteraient que le gouvernement libéral actuel agisse en cette matière. Pour les Québécois et les Québécoises, la chose est évidente, nous n'accepterons ce luxe éhonté de payer en double tout le temps.

Un exemple en matière d'aménagement des forêts, pouvoir que s'arroge ce gouvernement par la création du ministère des Ressources naturelles, la stratégie québécoise déposée en mai 1994 par le gouvernement du Québec en est une bonne illustration. Cette stratégie est bel et bien autonome par rapport à la stratégie nationale sur les forêts élaborée par le gouvernement fédéral et le Conseil canadien des ministres des Forêts. Les Québécoises et les Québécois doivent financer ces deux stratégies. Les gens de mon comté doivent financer les deux stratégies. Nous en avons assez.

Ce gouvernement ne respecte en aucune façon la Constitution qui pourtant le régit. Il ne respecte pas non plus les revendications très légitimes de tous les Québécois et de toutes les Québécoises depuis au moins 30 ans. Il est temps que les Québécois et les Québécoises prennent une décision qui leur permettra d'assumer définitivement les pouvoirs qui leur appartiennent de droit.

• (1605)

Le Comité permanent des forêts et des pêches de cette Chambre, en novembre 1990, pourtant formé de fédéralistes convaincus, affirmait ce qui suit, et je cite: «Au cours du XX^e siècle, le gouvernement a voulu influencer à différentes reprises le cours

de la politique nationale du secteur forestier, mais il s'est buté à la résistance des provinces devant toute ingérence appréhendée dans des domaines qui leur sont réservés. Nous estimons, poursuivent les membres du comité, que le gouvernement fédéral doit, de toute évidence, jouer un rôle beaucoup plus sérieux afin de garantir le succès de toute stratégie nationale dans le secteur forestier.»

Force nous est de constater que le gouvernement actuel n'a rien appris de ce qui a été fait dans le passé. Force nous est de constater que, bien que des nombreux observateurs aient recommandé à l'État fédéral de tenir compte de la Constitution en matière des ressources naturelles, ce gouvernement continue de perpétuer la même attitude d'ingérence et de mépris pour un palier de gouvernement à qui appartiennent pourtant les pouvoirs en matière de ressources naturelles. En matière de ressources naturelles ou de foresterie, le Québec a toujours revendiqué les mêmes pouvoirs. Le Québec s'est opposé à la création du ministère des Forêts, y voyant à juste titre une intrusion dans l'un des champs de compétence provinciale.

Le Québec également n'est pas signataire de la stratégie nationale sur les forêts. Aucun ministre québécois n'a participé depuis 1991 aux travaux du Conseil canadien des ministres des Forêts, suite à l'échec retentissant de l'Accord du lac Meech. Le Québec vient de rendre récemment publique sa propre stratégie d'aménagement des forêts, comme c'est son privilège, dans un domaine qui lui appartient de droit.

Jamais nous n'accepterons le projet de loi C-48. Jamais nous n'accepterons cette ingérence indue, inadmissible dans un champ de juridiction provinciale, et je parle également du Québec et des autres provinces. Jamais nous n'accepterons cette volonté injustifiable de priver un autre palier de gouvernement de pouvoirs qui lui sont dévolus. Jamais, en tant que députés du Bloc québécois, nous cautionnerons ce genre de geste.

Jamais, en tant que contribuables, et je parle tout particulièrement au nom des gens du comté de Matapédia—Matane, nous n'accepterons que celles et ceux qui nous gouvernent gaspillent les fonds publics qui appartiennent à tout le monde, en dédoublant des services. Jamais, en tant qu'élus du peuple québécois, nous n'accepterons que ce gouvernement réduise à néant des efforts consentis par des générations de Québécois et de Québécoises pour développer leurs ressources naturelles à leur manière et à leur guise.

J'espère qu'avant de voter sur ce projet de loi, toute cette Chambre va réfléchir sérieusement aux gestes qu'elle posera, et qu'elle renverra ce gouvernement faire ses devoirs. S'il faut lui répéter plusieurs fois encore, il me fera plaisir de lui dire, parce qu'on n'a pas le droit de se dédoubler inutilement pour conquérir un certain pouvoir. Le pouvoir de ce gouvernement, depuis qu'il est là, est centralisateur et par ce projet de loi il vient graffier davantage ce que nous avons au Québec et ce que les autres provinces ont. De plus en plus, on n'oriente pas les sous, on regarde le pouvoir. À ce pouvoir, nous du Bloc québécois, nous dirons non.